



Société

Les professions intermédiaires augmentent et se féminisent

Dans le n° 185 d'*Insee Focus*, Virginie Forment et Joëlle Vidalenc (Insee) abordent l'évolution, en France, des professions intermédiaires depuis les années 1980 ⁽¹⁾. En 2018, plus d'une personne en emploi sur quatre, soit 7 millions de travailleurs, occupe une profession intermédiaire (+ 6 points depuis 1982).

Les professions intermédiaires sont celles entre, d'une part les cadres, d'autre part les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Ce sont celles également « en situation d'intermédiation avec le public » (dans l'enseignement, la santé et le travail social, par exemple). Elles se répartissent en sept catégories socio-professionnelles.

La plus représentée (29 %) regroupe les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (assistants de direction, comptables, commerciaux, etc.). Elles devancent les professionnels de la santé et du travail social, avec les infirmiers, les assistants de service social, etc. (23 %) ; les techniciens (18 %) ; les professeurs des écoles, formateurs, éducateurs sportifs et assistants d'éducation (14 %) ; les contremaîtres et agents de maîtrise (9 %) ... À l'opposé, le clergé et les religieux comptent pour moins de 1 %.

Leur composition a évolué. En raison notamment du vieillissement de la population, les professions intermédiaires de la santé et du travail social ont augmenté de 8 points entre 1982 et 2018 ; en raison cette fois-ci de la tertiarisation de l'économie, les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ont progressé de 6 points. Par contre, les contremaîtres et agents de maîtrise ont diminué de 7 points sur cette même période (repli des emplois industriels).

Depuis 1982, la part des professions intermédiaires dans l'emploi total a continûment augmenté, mais plus rapidement dans l'emploi féminin. Les professions intermédiaires ont connu une féminisation : en 1982, les femmes étaient 41 % alors qu'en 2018, elles deviennent majoritaires à 53 %. Elles sont jusqu'à 78 % dans la santé et le travail social.

Les auteurs poursuivent leur analyse avec une prise en compte de divers critères comme l'âge ; le niveau de diplôme (62 % sont diplômés du supérieur) ; le type d'emploi (82 % en emploi à durée indéterminée, contre 74 % pour l'ensemble des emplois) ; le recours au temps partiel (16 %, contre 19 % pour l'ensemble des emplois) et le sous-emploi ; les contraintes temporelles avec le travail le week-end ou de nuit.

Moins de boissons alcoolisées ; plus de boissons non alcoolisées

Dans le n° 1794 d'*Insee Première*, Alice Cochard et Sébastien Oparowski (Insee) abordent l'évolution, en France, des dépenses des ménages en boissons depuis 1960 ⁽²⁾. En 2018, les ménages français ont dépensé 35 milliards d'euros pour leurs consommations de boissons à domicile.

On est ainsi passé de 6,4 % du budget des ménages en 1960 à 2,9 % en 2018. En moyenne, en 2018, un ménage a dépensé 707 euros en boissons alcoolisées et 476 euros en boissons non alcoolisées.

(1) – « Des professions intermédiaires de plus en plus nombreuses et féminisées » (février 2020).

(2) – « Les dépenses des ménages en boissons depuis 1960 – La part des boissons alcoolisées diminue au profit des boissons non alcoolisées », février 2020 (4 pages).



Groupement local d'employeurs d'agents de médiation (GLEAM)

Le GLEAM souhaite mieux se faire connaître et vient de lancer une nouvelle « newsletter » trimestrielle, de deux pages, diffusée par messagerie électronique (n° 1 de janvier, février et mars 2020).



Dans son éditorial, le président, Thomas Verdez, se réjouit de la reconduction du marché, avec Laval Agglomération, pour la sensibilisation des usagers au tri et au devenir du déchet. En outre, il souligne l'arrivée d'un nouveau partenaire, le bailleur Podeliha, qui sollicite les services du GLEAM et souhaite contribuer à l'insertion professionnelle des agents de médiation.

Le GLEAM a revu son organisation opérationnelle. Auparavant, les agents de médiation ne formaient qu'une seule et même équipe ; tous étaient formés pour réaliser l'ensemble des missions. Dorénavant, pour mieux répondre aux missions confiées et permettre aux agents « d'aller plus loin dans le développement de certaines compétences », l'équipe est organisée en deux pôles : un pôle Médiation urbaine, coordonné par Anaïs Vettier, et un pôle Prévention et Accompagnement, coordonné par Laëticia Delalande. Ainsi, « les agents de médiation ne réalisent que les missions appartenant à leur Pôle de rattachement. Cela leur permet de se spécialiser, d'assurer un accompagnement plus abouti des usagers et de créer plus de liens ». Cependant, en cours de contrat et en fonction des opportunités, un agent peut éventuellement passer d'un pôle à l'autre.

GLEAM, Maison de quartier de Saint-Nicolas, 104 boulevard Brune, 53000 Laval. Tél. 02 43 56 62 32. Mél. accueil@gleam53.fr

Dans le budget des ménages consacré aux boissons, la part des boissons alcoolisées a chuté de 77,6 % en 1960 à 59,7 % en 2018. Et parmi les boissons alcoolisées, la part des vins de consommation courante est passée de 49,1 % en 1960 à 9,1 % en 2018. Ce recul s'explique par les « *les politiques publiques de lutte contre la consommation quotidienne d'alcool* ». Cette baisse des vins de consommation courante implique une progression des parts des vins de qualité, de l'alcool fort, des champagnes, cidres, bières et apéritifs.

Concernant les boissons non alcoolisées, la part de la consommation des eaux de table, des boissons aromatisées et des sodas, ainsi que des jus de fruits et de légumes, a fortement augmenté depuis 1960 (69,8 % en 2018) – au détriment des boissons chaudes (café, thé et cacao : de 71,8 % en 1960 à 30,2 % en 2018).

Les auteurs analysent l'impact des prix sur les volumes de consommation. En particulier, ils s'intéressent à la consommation de boissons alcoolisées selon divers déterminants, comme la région de résidence ou encore l'âge.



www.ceas53.org

« Pour une nouvelle société "avec contact" », CÉASsement votre ! du 16 avril 2020.

S'adapter à l'école faite à la maison. S'adapter à l'enseignement à distance. S'adapter au télétravail. S'adapter aux courses, mais de première nécessité. S'adapter à la réduction de ses déplacements. S'adapter à ce partage de l'intime et du professionnel dans les espaces privés...

[Lire la suite...](#)

« Covid-19 – héros en vue pour les prix littéraires ! », CÉASsement votre ! du 18 avril 2020.

Le 17 avril 2020, *Livres Hebdo*, publication spécialisée pour les professionnels des métiers du livre, annonce que ce ne sont pas moins de onze livres qui sont publiés ou à paraître sur le coronavirus...

[Lire la suite...](#)

« Non, tous les bénévoles dans le sport ne sont pas des vainqueurs en puissance ! », CÉASsement votre ! du 22 avril 2020.

Dans son édition du 21 avril 2020, *Le Monde* annonce un projet de la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport...

[Lire la suite...](#)

« Si l'on devait monétiser, à un taux horaire de 10 euros (proche du smic horaire brut en 2018), les heures dévolues à la production domestique et aux soins gratuits fournis aux adultes et aux enfants de leur entourage par les retraités français, on estimerait que cette population aurait généré l'équivalent d'environ 8 % du produit intérieur brut (PIB) réel de la France en 2018 (...). En fait, le départ à la retraite rend disponible une grande quantité de temps auparavant consacrée au travail, et cela se traduit, en plus du temps réservé aux loisirs, par une hausse du nombre d'heures quotidiennes dévolues aux tâches ménagères et aux soins aux proches, pouvant atteindre trois heures par jour. »

Nicolas Moreau, professeur d'économie à l'université de l'île de La Réunion, et Elena Stancanelli, directrice de recherche au CNRS et professeure associée à l'École d'économie de Paris, « Les retraités "pèsent" 8 % du PIB », *Le Monde* des 7 et 8 juillet 2019.